

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Guide pratique et référentiel de certification

Lieux de préparation à la certification

PARIS	
37 bis, Villa d'Alésia - 75014 Paris 8, Cité Dupetit-Thouars - 75003 Paris 115, rue des Dames - 75017 Paris	Directeur : Hubert BEJUI Téléphone : 01 45 77 10 10 E-mail : paris@terre-et-feu.com
ISSY-LES-MOULINEAUX	
6, chemin des Montquartiers 92130 Issy-Les-Moulineaux	Directrice : Marie-Claude Musseau Téléphone : 07 78 67 56 87 E-mail : issy@terre-et-feu.com
LILLE	
75, avenue du Peuple Belge 59000 Lille	Directeur : Yves BELBENOIT Téléphone : 03 20 15 01 00 E-mail : lille@terre-et-feu.com
MAISON-LAFFITTE	
6 bis, avenue de Saint Germain 78600 Maison-Laffitte	Directrice : Nadia Dloussky Téléphone : 01 39 12 58 50 E-mail : maison-laffitte@terre-et-feu.com
RENNES	
9, rue Poullain Duparc 35000 Rennes	Directrice : Françoise Le MOUËLLIC Téléphone : 02 99 78 20 60 E-mail : rennes@terre-et-feu.com
ROUEN	
39, rue du Bac 76000 Rouen	Directrice : Nadège BLANC Téléphone : 02 35 70 80 22 E-mail : rouen@terre-et-feu.com
VERSAILLES	
34, avenue de Saint Cloud 78000 Versailles	Directeur : Hubert BEJUI Téléphone : 01 45 77 10 10 E-mail : paris@terre-et-feu.com

Organisme certificateur : Les Ateliers Terre & feu
8, Cité Dupetit-Thouars 75003 Paris

Contact : Hubert BEJUI - Tél : 01 45 77 10 10 / e-mail : paris@terre-et-feu.com

1 Préciser les conditions de recevabilité de la demande des candidats

Afin de postuler à une VAE, un candidat doit justifier de 3 ans d'expérience professionnelle minimum en lien avec la certification visée, que les activités aient été exercées de manière continue ou discontinue, à temps plein ou à temps partiel. Ces activités peuvent être salariées, non salariées ou bénévoles.

2 Description de la procédure de VAE

1^{ère} étape – L'information et le conseil :

Le candidat à la VAE sollicite une information auprès de la direction des Ateliers Terre et Feu. Le conseiller pédagogique et technique des ateliers apporte ces renseignements et analyse, avec ce dernier, son parcours professionnel afin de s'assurer qu'il/elle est en mesure d'apporter les preuves nécessaires correspondant au titre visé.

Documents transmis aux candidats : Guide pratique VAE, Référentiel de certification, Livret ① du dossier VAE et liste des documents nécessaires à la présentation devant le jury.

2^{ème} étape – Etude de la recevabilité de la demande :

Composition du dossier :

Livret ① avec une lettre de motivation exposant le projet professionnel du candidat et les objectifs de la certification.

Le candidat dépose son dossier à la direction nationale des Ateliers Terre et Feu, qui sera étudié par une commission composée du conseiller pédagogique et du directeur.

- **1^{er} cas le dossier est recevable** : le candidat reçoit sous deux mois un avis favorable de recevabilité accompagné du livret ② du dossier VAE. Les opportunités d'accompagnement et modalités d'organisation du jury sont également précisées.
- **2^{ème} cas le dossier n'est pas recevable en l'état** : le candidat reçoit sous deux mois un avis défavorable. Il prend rendez-vous avec le conseiller pédagogique qui lui indiquera comment poursuivre sa démarche.

3^{ème} étape – Suivi et accompagnement :

Le candidat peut bénéficier auprès d'organismes compétents d'une aide méthodologique pour décrire et analyser ses activités afin de constituer son dossier VAE.

4^{ème} étape – La validation :

Composition du dossier :

- un dossier des œuvres réalisées
- livret 1 et 2
- lettre de motivation présentant le projet professionnel

Le candidat prend RDV pour déposer son dossier conformément aux modalités décrites lors de la recevabilité. Il reçoit la convocation pour un entretien avec le jury. Une mise en situation professionnelle peut être proposée, les modalités seront précisées dès la notification de recevabilité

5^{ème} étape – Les résultats :

Terre et Feu notifie sous 8 jours la décision du jury qui peut :

- Attribuer la certification professionnelle.
- Attribuer partiellement la certification professionnelle. Le candidat peut dans les 5 ans déposer, nouveau, un dossier de demande de VAE pour le restant du diplôme.
- Ne rien valider.

3

Au regard des compétences décrites (fiche 6), donner quelques exemples de preuves sur lesquelles se base le jury

Afin d'étayer son dossier de candidature, le candidat à la certification par la voie de la VAE pourra compléter son dossier avec les éléments de preuves suivant :

COMPÉTENCES	ÉLÉMENTS DE PREUVE
<p>Définir les objectifs de la formation, en prenant en compte les caractéristiques de la demande et en cernant le profil des participants afin de décliner l'ingénierie pédagogique.</p> <p>Décliner les objectifs pédagogiques en cohérence avec les objectifs généraux et les caractéristiques de la formation afin d'établir la progression des participants.</p> <p>Déterminer et organiser les contenus/scénarios pédagogiques (méthodes et techniques pédagogiques, supports) de chaque session afin de favoriser les progressions et de permettre l'atteinte des objectifs pédagogiques.</p>	<p>Dossier de préparation d'une formation/d'atelier/de cours/de stages ou présentation d'exemples.</p> <p>Exemples de supports de cours.</p> <p>Présentation d'un contenu de formation réalisée.</p>
<p>Organiser matériellement la formation en s'assurant de la disponibilité des moyens et en aménageant l'espace créatif afin de garantir un déroulement aisé.</p> <p>Animer une formation en arts plastiques à des fins d'initiation, d'apprentissage ou de perfectionnement en adaptant les outils et techniques pédagogiques au public et à leur progression.</p> <p>S'assurer de la progression des participants en appréciant régulièrement la qualité de leurs travaux plastiques afin de faciliter leur développement artistique.</p> <p>A partir de l'évaluation des objectifs visés, ajuster la formation en adaptant les objectifs et contenus pédagogiques, l'animation ou la méthode, le contenu ou les supports, et en tenant compte des évolutions artistiques et pédagogiques.</p>	<p>Exemple d'aménagement de salle/d'espace créatif dans le cadre d'un stage/formation/cours ... (sur photos par exemple).</p> <p>Présentation des outils et méthodes pédagogiques mises en œuvre, adaptées à des publics précis.</p> <p>Présentation de contenus pédagogiques.</p> <p>Présentation des techniques mises en œuvre pour la progression artistique des participants.</p> <p>Présentation de projet mis en œuvre par les élèves (participation à des expositions ou réalisation d'une exposition ...)</p> <p>Document de présentation d'un système d'évaluation mis en œuvre et comprenant les questionnaires d'évaluation et de satisfaction.</p>
<p>Structurer son projet par la présentation de son offre et la planification d'actions de communication visant à développer son activité professionnelle.</p>	<p>Présentation de son atelier ou de son activité/présentation de son site internet ...</p> <p>Présentation des plaquettes de formation/programme de formation/bulletin d'inscription.</p>
<p>Proposer une œuvre ou un objet d'art en cohérence avec un cahier des charges en présentant une esquisse reflétant la thématique, la cohérence artistique et le support choisi.</p> <p>Concevoir un objet ou une œuvre d'art conformément au projet initial en utilisant les techniques artistiques et supports adaptés et en faisant preuve de créativité.</p> <p>Evaluer sa pratique artistique en analysant ses œuvres et objets d'arts afin d'identifier ses axes de progression.</p> <p>Développer ses compétences artistiques en analysant les évolutions artistiques (veilles documentaire, informatique et exposition) afin d'intégrer à sa pratique de nouvelles technologies et de se perfectionner.</p>	<p>Présentation d'un portfolio étoffé avec progression artistique et analyse.</p> <p>Présentation d'une ou de plusieurs expositions réalisées.</p> <p>Présentation d'un portfolio étoffé avec progression artistique et analyse.</p> <p>Présentation du système de veille mis en place.</p> <p>Exemples d'exposition, de visites, présentation de ses musées vus ...</p>

4 En cas de validation partielle

Indiquer les blocs (activités, compétences..) composant la certification.

ACTIVITÉ	COMPÉTENCES
Conception et préparation des formations	<p>Définir les objectifs de la formation, en prenant en compte les caractéristiques de la demande et en cernant le profil des participants afin de décliner l'ingénierie pédagogique.</p> <p>Décliner les objectifs pédagogiques en cohérence avec les objectifs généraux et les caractéristiques de la formation afin d'établir la progression des participants.</p> <p>Déterminer et organiser les contenus/scénarios pédagogiques (méthodes et techniques pédagogiques, supports) de chaque session afin de favoriser les progressions et de permettre l'atteinte des objectifs pédagogiques.</p>
Animation de formation en arts plastiques et évaluation et adaptation de la formation	<p>Organiser matériellement la formation en s'assurant de la disponibilité des moyens et en aménageant l'espace créatif afin de garantir un déroulement aisé.</p> <p>Animer une formation en arts plastiques à des fins d'initiation, d'apprentissage ou de perfectionnement en adaptant les outils et techniques pédagogiques au public et à leur progression.</p> <p>S'assurer de la progression des participants en appréciant régulièrement la qualité de leurs travaux plastiques afin de faciliter leur développement artistique.</p> <p>A partir de l'évaluation des objectifs visés, ajuster la formation en adaptant les objectifs et contenus pédagogiques, l'animation ou la méthode, le contenu ou les supports, et en tenant compte des évolutions artistiques et pédagogiques.</p>
Développement de l'offre de formation	<p>Structurer son projet par la présentation de son offre et la planification d'actions de communication visant à développer son activité professionnelle.</p>
Conception d'œuvres ou d'objets d'art et évolution artistique	<p>Proposer une œuvre ou un objet d'art en cohérence avec un cahier des charges en présentant une esquisse reflétant la thématique, la cohérence artistique et le support choisi.</p> <p>Concevoir un objet ou une œuvre d'art conformément au projet initial en utilisant les techniques artistiques et supports adaptés et en faisant preuve de créativité.</p> <p>Evaluer sa pratique artistique en analysant ses œuvres et objets d'arts afin d'identifier ses axes de progression.</p> <p>Développer ses compétences artistiques en analysant les évolutions artistiques (veilles documentaire, informatique et exposition) afin d'intégrer à sa pratique de nouvelles technologies et de se perfectionner.</p>

Préconisations que donnera le jury pour des contrôles complémentaires

En cas de validation partielle, le jury donnera des préconisations complémentaires de type acquisition d'expériences professionnelles dans un domaine donné ou suivi d'une formation professionnelle spécifique. Le candidat gardera 5 ans le bénéfice des composantes acquises.